FORMATION CACES® R482 ENGINS DE CHANTIER

R482

Arrêté du 02 décembre 1998 – Article R4323-55 du Code du Travail : "La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire..."

Présentiel - Synchrone

Objectifs

- Prendre en compte sa sécurité ainsi que celle de son entourage dans la conduite quotidienne d'engins de chantier
- Obtenir/Renouveler un CACES® pour la conduite en sécurité d'engins de chantier de catégories A, B1, C1, C2, C3, D, E, F, G suivant la R482.

Public Visé

Toute personne souhaitant obtenir ou renouveler un CACES® pour la conduite en sécurité d'engins de chantier selon la R482 dans la ou les catégories souhaitées.

Pré Requis

Initiale : aucun

Recyclage : avoir déjà obtenu un CACES® ou une autorisation de conduite dans une période inférieure ou égale à 10 ans

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

- Connaître la recommandation R482, les devoirs et les responsabilités des conducteurs
- Effectuer les vérifications de l'engin avant utilisation
- Conduire des engins de chantier en sécurité
- Réaliser des travaux de base et des opérations d'entretien de premier niveau

Parcours pédagogique

CERTIFICATION

CNAM / Code RS :

R482 cat A: RS7040
R482 cat B1: RS7041
R482 cat C1: RS7044
R482 cat C2: RS7045
R482 cat C3: RS7046
R482 cat D: RS7047
R482 cat E: RS7048
R482 cat F: RS7049
R482 cat G: RS7023

DUREE

Formation initiale 21 heures / 3 jours
Formation recyclage 14 heures / 2 jours.
La présence du stagiaire peut être inférieure à 7h le jour du test si le nombre de tests prévus est minime, après validation de l'employeur d'un départ anticipé, et signature du stagiaire d'une feuille de décharge.

FORMATION THEORIQUE

- Rôles et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du conducteur / du chef de manœuvre / du signaleur / de l'homme-trafic
- Dispositif CACES®
- Les différents acteurs internes et externes de la prévention
- Technologie des engins de chantier
- Les principaux types d'engins de chantier
- Les catégories de CACES®
- Les règles de circulation applicables aux engins de chantier
- Les principaux risques liés au fonctionnement des engins de chantier et les moyens de prévention associés
- Les principaux risques liés à la conduite et au déplacement des engins de chantier et les moyens de prévention associés
- Exploitation des engins de chantier
- Vérification d'usage des engins de chantier

- **ASFO Grand Sud**
  Siret : 834 204 273 00017
  N° déclaration activité : 76310897031
- **ASFO Grand Sud GP**
  Siret : 508 047 529 00039
  N° déclaration activité : 73810082681
- **CEFIRC**
  Siret : 433 785 946 00032
  N° déclaration activité : 72640201664
- **ASFO Grand Sud Pays Catalan**
  Siret : 939 696 886 00018
  N° déclaration activité : 76660309966

FORMATION PRATIQUE - exercices réalisés selon la catégorie

- Prise de poste et mise en service : contrôle de l'état de l'engin et vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Conduite et circulation : à vide / en charge / en marche avant et arrière, en ligne droite et virage
- Réalisation des travaux de base correspondant à l'engin
- Opération de levage lorsque l'engin le permet
- Chargement et déchargement de l'engin sur porte-engins (si catégorie le nécessite ou si option)
- Fin de poste et maintenance de premier niveau
- Test final d'évaluation des connaissances théoriques et pratiques suivant le référentiel CNAM R482 modifié réalisé par un testeur habilité.

IMPORTANT Chaque candidat devra disposer le jour de la formation PRATIQUE et le jour du test de ses EPI (Equipement de Protection Individuelle), à savoir :

- CHAUSSURES DE SECURITE
- GANTS DE MANUTENTION
- GILET REFLECHISSANT
- CASQUE DE CHANTIER
- PROTECTIONS AUDITIVES (suivant l'engin utilisé)

Une photo d'identité lui sera demandée afin d'établir sa carte CACES®.
NB : vous pouvez nous signaler toutes anomalies ou dysfonctionnements en contactant notre service qualité CACES®.

Egalement, une formation et/ou test IPR (Intervention à Proximité des Réseaux) peut être passé dans notre centre de formation agréé.

Méthodes pédagogiques

Supports audio visuels (POWER POINT, films) et support de cours remis à chaque participant, alternance entre théorie et pratique, conduite d'engins et réalisation de travaux représentatif de l'activité de chaque engin, mise à disposition du ou des engins nécessaires et de la plateforme de test conforme à la recommandation R482 (cf. Descriptif plateau technique joint), livret

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialisé dans le domaine

Méthodes et modalités d'évaluation

Le stagiaire doit valider un test théorique et un test pratique pour obtenir son CACES® avec un minimum de 70/100 à chacun des tests.

Modalités d'accessibilité handicap

Accès PMR

Sanction formation

Délivrance Certificat Aptitude à la Conduite En Sécurité

Durée

21.00 Heures

3 Jours

Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : voir descriptif détaillé ci-dessous

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences
Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Validité certification : Date enregistrement 31/01/2025 | fin validité : 31/01/2030
A : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie A : Engins compacts - RS 7040
B1 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie B1 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel - RS 7041
B2 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie B2 : Engins de sondage/forage à déplacement séquentiel - RS 7042
B3 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie B3 : Engins rail-route à déplacement séquentiel - RS 7043
C1 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif - RS 7044
C2 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie C2 : Engins de réglage à déplacement alternatif - RS 7045
C3 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie C3 : Engins de nivellement à déplacement alternatif - RS 7046
D : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie D : Engins de compactage - RS 7047
E : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie E : Engins de transport - RS 7048
F : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie F : Chariots de manutention tout-terrain - RS 7049
G : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie G : Conduite hors production des engins - RS 7023

Cette offre de formation est éligible à MON COMPTE FORMATION moncompteformation.gouv.fr

Version : R482-20260520